

## Une volonté commune d'agir sur un territoire à enjeu

La butte de Montgé présente dans le contexte de la plaine de France, un important intérêt paysager et écologique.

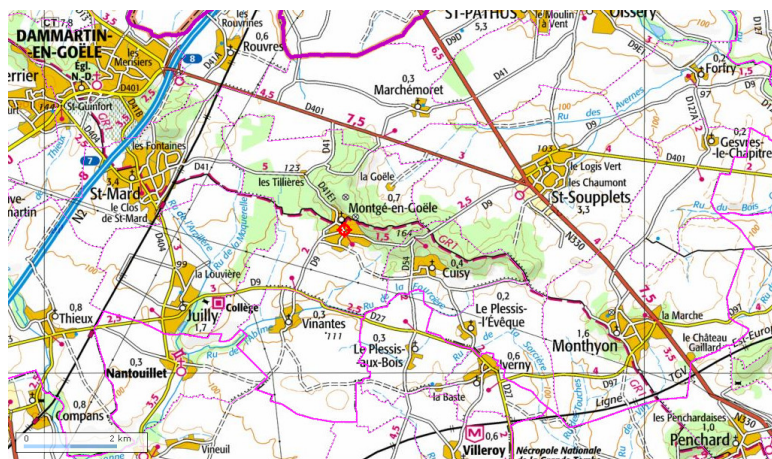
Cette butte correspond à une formation géologique spécifique à l'Île-de-France et contient dans son sous-sol du gypse, à la base de la fabrication du plâtre, largement utilisé pour les constructions, et dont la région parisienne est le principal fournisseur, en France.

L'enjeu paysager et écologique de la butte est inscrit depuis plusieurs décennies dans les documents d'orientations territoriaux, notamment au titre de la ceinture verte. L'exploitation du gypse sur le site a débuté en 2005, à l'est de la butte.

L'intérêt paysager de la butte est lié à sa hauteur qui en fait un objet marquant dans le paysage car isolée au milieu d'un plateau qu'elle domine de plus de 80m. Cette butte fait partie d'un ensemble de buttes-témoins, éléments paysagers majeurs de l'Île-de-France constituant des alignements qui traversent tout le nord, suivant une direction géologique dite « armoricaine ».

La butte de Montgé est identifiée comme réservoir de biodiversité par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et constitue un corridor de la sous-trame arborée. Elle est signalée comme espace boisé à préserver par le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) qui permet cependant l'exploitation des carrières, sous réserve

de garantir le retour à une vocation naturelle ou boisée des sols concernés. La butte est classée en ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, fau-



Extrait de la carte IGN-Géoportail

nistique, floristique) de type 1. Par ailleurs, elle conserve des vestiges de l'âge de bronze, vestiges gaulois, d'un château médiéval et de la guerre de 1914-18.

L'Agence des espaces verts (AEV) a, de son côté, progressivement acquis près de 600 ha de forêt régionale, encore discontinus et souvent grevés d'un droit de forage. Un plan d'aménagement est en cours d'élaboration par l'ONF.



La forêt de Montgé est aménagée pour accueillir le public par la Région Île-de-France



De son côté, le gypse est un matériau rare et stratégique dont l'intérêt national est signalé par le SDRIF (1994 et 2013) et le schéma des carrières de Seine-et-Marne (2014).

L'exploitation de la butte de Montgé a été autorisée en 2005, pour une durée de 30 ans, sur le périmètre du « Bois des sables », commune de Saint-Soupplets et de Cuisy, dans le prolongement de la carrière de la Saulolette exploitée depuis 1990 par la société Knauf. 420 000 t sont extraites annuellement, soit près de 9% de la production nationale, dans un contexte de diminution de la ressource. Elle alimente l'usine de fabrication de plaques de plâtre de Saint-Soupplets (20% de la production française). Le nombre d'emplois directs est de 170, d'emplois induits de 250 à minima.

Préserver à la fois les fonctionnalités du patrimoine vert et paysager de la butte et la capacité d'extraction du gypse tel est l'enjeu du plan de paysage et ressources de la butte de Montgé.



L'exploitation de gypse de la carrière du Bois des sables, Saint Soupplets

## La démarche

La Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France - DRIEE a lancé en 2013 une démarche de plan de paysage et ressources sur le site de la butte de Montgé.

L'objectif du plan est, à travers l'évaluation des enjeux paysagers, environnementaux et de l'exploitation du gypse, de déterminer des orientations de l'évolution de la butte et des projets actuels ou à venir du territoire.

Cette démarche a été engagée suite à la demande de la commune de Montgé-en-Goële de classer la butte au titre de la loi de 1930, pour ses qualités paysagères.

Élaboré avec l'appui du groupement Omnibus/2G/Roumet, le plan est le résultat d'un processus collectif. Son avancement a été soumis régulièrement à l'examen du comité de pilotage, constitué à cet effet et a fait l'objet d'une visite des partenaires sur le site et d'ateliers thématiques.



Visite du site par le comité de pilotage, mars 2012

## Un projet collectif

Le comité de pilotage a réuni l'ensemble des partenaires impliqués par le site :

- le Conseil régional ;
- le Conseil départemental ;
- les communes de Cuisy, Juilly, Marchémoret, Montgé-en-Goële, Monthyon et Saint-Soupplets ;
- l'Agence des espaces verts ;
- la Chambre d'agriculture ;
- le CAUE ;
- la société Knauf ;
- l'Unicem-Les Industries du plâtre ;
- le Syndicat de la Haute Beuvronne ;
- le SMAE de la rivière Thérois ;
- le Syndicat interdépartemental du Sage de la Nonette ;
- l'ADEV Nord 77 ;
- Nature Environnement 77 ;

- l'État étant représenté par le sous-préfet de Meaux, la DRIEE et la Direction départementale des territoires et l'Unité départementale d'architecture et du paysage.

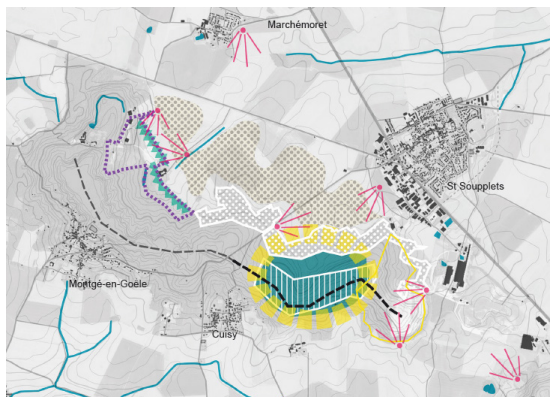
Le comité de pilotage s'est réuni le 22 octobre 2013, les 4 février, 1<sup>er</sup> juillet et 18 novembre 2014 et le 12 avril 2016.

## Les trois parties du plan de paysage et ressources

**Le plan comporte 3 parties :**

- un diagnostic ;
- un cahier de scénarios ;
- un ensemble de préconisations.

Le diagnostic a permis de recueillir les éléments de connaissance nécessaires à la compréhension du territoire, notamment en rendant compte des points de vue des différentes parties prenantes. Le diagnostic a mis en évidence l'enjeu hydrologique de la couche sommitale de sable de la butte. Cette couche caractérise le site et joue le rôle d'une réserve hydraulique responsable de la qualité des boisements. Le diagnostic a également permis d'évaluer les techniques culturales utilisées pour la reconstitution du couvert boisé, après exploitation.



Extrait d'une carte du plan mentionnant le site d'exploitation potentielle étudié (cercle jaune), l'installation de stockage de déchets inertes (liseré violet) et les points de vue (en rouge) permettant de suivre l'évolution paysagère du site.



Trois scénarios pour l'exploitation du gypse et les évolutions paysagères ont été étudiés :

- une exploitation à ciel ouvert selon deux variantes : reconstitution d'une butte similaire ou reconstitution d'un paysage nouveau sur le flanc nord de la butte ;
- une exploitation à ciel ouvert au nord et en sous-terrain au sud.

Ces scénarios ont été étudiés à l'échéance 2045/2055 (horizon 30/40 ans), cohérente avec celles des documents d'urbanisme ou de gestion.

Le comité de pilotage du 18 novembre 2014 a validé le choix, sur cette échéance, du scénario à ciel ouvert, en retenant la nécessité d'une reconstitution de la ligne de crête de la butte, à l'altitude actuelle.

Les préconisations, élaborées à partir du scénario retenu, proposent un ensemble de recommandations ayant vocation à être reprises par les acteurs locaux. Certaines concernent la zone d'exploitation du gypse, mais d'autres concourent à renforcer les continuités écologiques, les lisières du site et la valorisation de la forêt.

Le plan comprend des propositions pour améliorer et anticiper l'évolution du lien entre la butte et les zones urbanisées qui la jouxtent, la manière dont peut être enrichie cette interface pour que l'urbanisation se valorise au contact de la forêt tout en renforçant la continuité écologique. Le site de la carrière pourrait également être rendu attractif

et lieu de promenade en aménageant des points d'observation de son activité. La butte elle-même, parce qu'elle constitue un point élevé est un point d'observation. Le plan propose ainsi un ensemble de belvédères sur les paysages de la plaine.

## Une exposition

Une exposition a été constituée pour présenter la démarche et les résultats du plan de paysage et ressources.

Cette exposition sur 5 panneaux a vocation à circuler dans les différentes communes et chez les différents acteurs du plan.

Elle a été inaugurée le 28 juin 2016 à Cuisy.

## Consulter les documents du plan

L'ensemble des informations et des documents produits par le plan est accessible au public. Cette documentation est téléchargeable depuis le site internet de la Drieë : [www.drieë.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.drieë.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

